Publiée le 12/11/2026

Simiane-Collongue

N° : 103/2026

DÉCISION DU MAIRE

Approbation de la création d'un trottoir pour la sécurisation des piétons

Le Maire de la Commune de Simiane-Collongue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif d'aides financières des travaux de proximité,

Vu la délibération n° 22/2026 du 22 mars 2026 portant délégations de pouvoir attribuées au Maire par le conseil municipal et particulièrement le point 26 autorisant M le Maire à demander l'attribution de subventions sans limitation de montant maximum

Considérant que la Commune a le projet de réaliser des travaux de proximité éligibles à ce dispositif

DÉCIDE

De solliciter l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 80 % au titre des travaux de sécurité routière – Année 2027 – pour le projet suivant :

- Réalisation d'un trottoir route de la Barricarde. Aussi une estimation des travaux a été demandée à la société SATR, qui a chiffré la prestation à **76 896,86 € HT**., dont une subvention du département de **60 000,00 € H.T.**

Fait à Simiane-Collongue, le 29 octobre 2026

Philippe ARDHUIN
Maire de Simiane-Collongue

